



Rennes, le 16 mai 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 mai 2024 : Signature du contrat départemental de solidarité territoriale entre REDON Agglomération et le Département d'Ille-et-Vilaine

Le 15 mai 2024, Jean-Luc Chenut, Président du Département d'Ille-et-Vilaine et Jean-François Mary, Président de REDON Agglomération (31 communes), se sont réunis pour signer le contrat départemental de solidarité territoriale, un dispositif majeur et volontariste au service des territoires.

Ce contrat accorde à REDON Agglomération, une enveloppe financière de 5 310 705 euros, soit 138€/habitant·e, pour mettre en œuvre leurs projets de développement, d'investissement et d'animation.

À travers cette 4^e génération de contrats, le Département agit en faveur des solidarités humaines et territoriales, de la cohésion sociale, d'une meilleure adaptation aux dérèglements climatiques et de la protection de la biodiversité.

L'enveloppe financière allouée pour financer des projets sur le territoire de REDON Agglomération, est divisée en deux catégories : 4 051 677 € pour les investissements et 1 259 028 € viendront financer les projets de fonctionnement.

	Investissement	Fonctionnement	Total
REDON Agglomération	4 051 677 €	1 259 028 €	5 310 705 €

Pour rappel, l'enveloppe financière se partage entre investissement et fonctionnement pour soutenir deux types de projets distincts :

- La **partie investissement** concerne les projets structurants utiles à plusieurs communes et favorisant l'équilibre des territoires. Les projets qui répondent aux priorités départementales : social, accès aux services, mobilités durables, habitat, transition et environnement peuvent être financés jusqu'à 50%. 10% de bonification peuvent s'ajouter pour les projets à forts enjeux environnementaux et sociaux.
- Le **volet de fonctionnement** permet de soutenir des manifestations et des événements portés par les communes, les intercommunalités ou des associations. Il est dédié à l'animation de la vie locale et à la cohésion sociale.

- **Identifier les enjeux du territoire pour mieux y répondre**

Dès la fin de l'année 2022, le Département a mené, avec REDON Agglomération, un diagnostic afin d'identifier les enjeux prioritaires du territoire pour la période 2023-2028 :

- Développer l'habitat pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants ;
- Développer pour tous une offre de mobilité durable et accessible ;
- Améliorer l'accès aux services pour un territoire attractif et équilibré ;
- Accompagner les transitions pour un environnement et une qualité de vie des habitants préservés ;
- Soutenir le développement d'un tourisme durable et responsable.

Pour répondre à ces enjeux, un comité de pilotage territorial, composé d'élus locaux, départementaux et de représentants de la société civile, s'est réuni pour identifier des projets qui répondent aux enjeux soulevés.

En résulte, l'élaboration d'une programmation de projets en cohérence avec les compétences départementales et de REDON Agglomération, en faveur de l'enfance et de la jeunesse, de l'accès à la culture et au sport pour tous, de l'équilibre territorial, du développement durable et de la transition énergétique.

- **Les projets d'investissement retenus dans le cadre du contrat de solidarité territoriale**

Les premiers projets d'investissement financés dans le cadre de l'enveloppe allouée comprennent plusieurs actions d'un montant estimatif de 5 214 518 €, pour un montant total de subvention départementale de 1 147 500 € *, soit 28,30 % de l'enveloppe d'investissement dédiée au territoire. Voici les projets retenus dans cette première phase de contractualisation :

- Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Pipriac en cellules commerciales et logements, coût prévisionnel de 1 631 121 € pour un montant de subvention départementale programmée de 200 000 € (12,27 %) ;
- Réhabilitation du bâtiment situé au 2 place de la Mairie à Pipriac en local d'activité et logements sociaux, coût prévisionnel de 1 030 561 € pour un montant de subvention départementale programmée de 200 000 € (19,41 %) ;
- Réalisation d'une étude urbaine contribuant à faciliter les mobilités douces sur le territoire communal de Redon (pistes cyclables et aménagements piétons), coût prévisionnel de 190 000 € pour un montant de subvention départementale programmée de 95 000 € (50 %) ;
- Développer une offre de mobilités durable et accessible par des pistes cyclables rue de la Châtaigneraie et rue de Vannes, coût prévisionnel de 212 500 € pour un montant de subvention départementale programmée de 65 000 € (30 %) ;
- Transformation de l'ancien bureau de poste de Langon en centre de santé communautaire, coût prévisionnel de 634 000 € pour un montant de subvention départementale programmée de 170 000 € (26,8 %) ;
- Acquisition d'un bâtiment à Langon afin d'y accueillir une activité TEZEA (démantèlement d'huisseries et créapalettes - création de mobiliers et objets à partir de palettes de bois), coût prévisionnel de 57 500 € pour un montant de subvention départementale programmée de 28 750 € (50 %) ;
- Première étape de l'aménagement de la « Friche Garnier » de REDON, appelée « Halle parapluie », recyclage foncier des anciennes halles avec une mixité d'usage : offre résidentielles (60 à 80 logements), hébergement touristiques, activités tertiaires et artisanales, activités culturelles et récréatives, espace publics fédérateurs, coût prévisionnel de 1 175 000 € pour un montant de subvention départementale programmée de 388 750 € (33 %) ;

Ces premières actions d'investissement concernent l'année 2023. D'autres projets au stade de l'intention ou de la réflexion, et dont l'agenda et le financement restent à préciser, ont été recensés afin de pouvoir mobiliser l'ingénierie départementale en fonction des besoins. Le comité de pilotage territorial a la possibilité de proposer d'autres projets d'investissement en 2024 et 2025.

*Le projet de l'aménagement du ruisseau du Fougeray porté par Pipriac était compris dans la programmation 2023 pour une subvention départementale de 141 918 €. Ce projet va bénéficier d'une aide au titre du Fonds vert, non intégrée initialement et qui aboutit à un taux de subvention de + 80%. A la demande de Pipriac, il est retiré de la programmation 2023.